Santé au Travail Loire Nord

Rouler pour le travail

Un risque professionnel à maîtriser

Drs Démolis – Marcuccilli - Vial

Vos salariés prennent la route pour le travail,

bien que la conduite ne soit pas leur cœur de métier,

conduire pour son travail est un acte de travail.

Un salarié au volant dans le cadre de son travail

- C'est un risque professionnel à maîtriser
- Une double responsabilité est en jeu
  - Celle du salarié conducteur

  - Celle de l'employeur responsable de la sécurité de son employé

Les obligations de l'employeur

Ce que dit le code du travail :

Article L.230-2

Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité physique et mentale des travailleurs de l'établissement.

Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, d'informations et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

Les obligations de l'employeur

Ce que dit le code pénal :

Délit « de mise en danger d'autrui » si les conditions de sécurité ne sont pas créées.

Peine aggravée en cas de « manquement délibéré à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou les règlements »

Les obligations du salarié

Ce que dit le code du travail :

Article L.230-3

Le salarié conformément aux instructions données par l'employeur,

il lui incombe de prendre soin… de sa sécurité et de sa santé, ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou omissions au travail.

Les obligations du salarié

Ce que dit le code de la route :

Responsabilité pénale du conducteur en cas d'infraction avérée

Prendre la route n’est pas sans risque…

L’accident de la route est potentiellement le risque le plus dangereux

Quelques chiffres sur l'année 2013

20 471 accidents de la route soit 3,3 % des accidents du travail

Première cause de décès au travail : 20% des accidents mortels au travail

Tous les acteurs de l'entreprise sont concernés

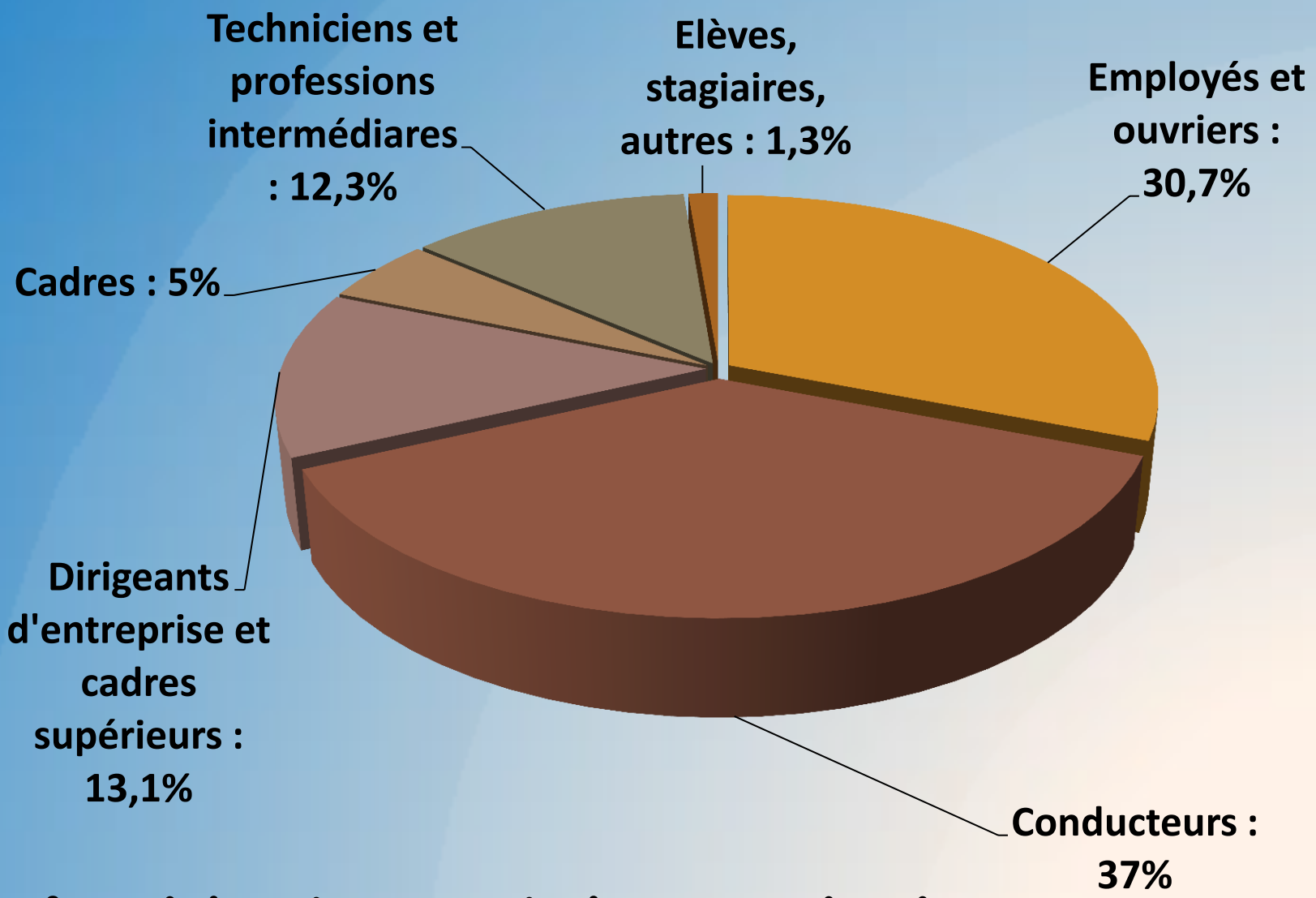

Accidents mortels en mission entre 1998 et mi-2007

Prendre la route n'est pas sans risque d'accident corporel mais aussi …

Ne pas occulter les autres risques liés à la conduite de véhicule !

Physiques

- Vibrations, exposition corps entier
- Bruit
- Chaleur, à partir de 30° dans l'habitacle les capacités du conducteur se dégradent (vigilance, temps de réaction)
- Lumière, fatigue visuelle, éblouissement

Postures

- TMS lombalgies, cervicalgies, tendinites…

RPS

- La conduite en elle-même
- L'organisation du travail, les délais

Chimiques

- Liés au chargement

Avez-vous pensé au risque routier dans votre Document Unique d'évaluation des risques ?

Un risque souvent :

- Sous-estimé
- Mal évalué
- Non identifié en tant que tel

Un problème de perception du risque du point de vue du conducteur

1. Sous estimer le risque

= Le conducteur se met en danger

Activité familière

Se pratique aussi en dehors du travail

Activité routinière

Résistance à la fatigue, au sommeil, aux toxiques

Maîtrise du véhicule

Capacités techniques

= Le conducteur s'affranchit du lien avec l'entreprise et perd la notion de risque

2. Sur estimer ses capacités

Un problème de perception du risque du point de vue de l'employeur

L'employeur pense avoir peu d'influence sur le comportement du salarié au volant

Évaluation du risque à faire

Plan de prévention à mettre en place

Prise de conscience réelle d'un risque à part entière, à gérer comme les autres risques.

Conduire …
… c’est quoi au fait ?

Une activité qui met en jeu des capacités personnelles

1. **Capacités cognitives** : elle nécessite des savoirs et des savoir-faire
2. **Capacités motrices**
3. **Capacités sensorielles** : vue, ouïe

Une activité qui se fait dans un cadre collectif soumis à des règles :

1. **Règles juridiques** : code de la route, permis de conduire (VL, Pl SPL…), Caces
2. **Règles sociales :** un savoir-vivre et un savoir-être
3. **Dans un cadre socio-culturel**

Conduire … du point de vue ergonomique

1. **Soit un objet de mission :** livraison, RVD chez le client
   conduire = métier

   Soit un moyen entre 2 tâches : se déplacer
   conduire = vecteur qui n'est pas le métier
2. **Activité à intégrer dans une contrainte temporelle** (délai de livraison, horaires de RDV) **soumise à des aléas** (de la route, de la mission)
3. **Avoir un moyen adapté à la fonction** : choix du véhicule adapté aux besoins, entretien et maintenance…
4. **Une organisation de travail** : planning adapté aux contraintes (distances, circulation)
5. **L'activité de conduire :** autorisation de conduire, formation
6. **Le facteur humain :** prise de décision de tous les instants, compromis constants entre mission et sécurité, ressources physiques et psychiques

La gestion du risque routier

- D'abord évaluer les risques : intégrer le risque routier dans le DU
- Mettre en place les conditions de la prévention

Identifier les salariés exposés

- **Qui conduit ?**
- **A quel degré d'exposition ?**

Prévenir

- **Supprimer le risque :** solutions alternatives au déplacement : visioconférences, train…
- **Réduire le risque :** solution mixte : train + location de voiture…
- **Pour les trajets domicile-travail :** inciter au covoiturage, adapter les horaires de travail avec les transports en commun…

Analyser les déplacements

- **Durée et types de déplacements** : petits trajets mais répétés, un trajet de longue durée, ville ou campagne, route ou autoroute…
- **Estimer les conditions réelles de conduite** : kilométrage journalier, conditions de trafic, météorologiques, zones de travaux
- **Conduite de jour, de nuit**

Sécuriser les déplacements

- **Organiser et planifier les déplacements :** gestion des RDV, des tournées, choix de l'itinéraire, sa préparation en amont
- **Contraintes horaires en jeu** : Amplitudes des horaires de travail . Temps de pause. Frais de remboursement (péage, hôtel)
- **Consignes en cas d'urgence, de retard**
- **Consignes pour le téléphone**
- **Charte de bonne conduite, respect code de la route**

Examiner le véhicule

- **Type de véhicule, choix approprié à l'usage**
- **Exigences nécessaires et formation requises**
- **Véhicule attribué ou pas**
- **2 roues toujours + dangereux**

Sécuriser le véhicule

- **Définir les besoins** en niveaux d'équipement de sécurité, d'option, témoin de surcharge pour les VUL
- **aménagement intérieur** en particulier pour les VUL, séparation de la cabine, aération pour le transport de certains produits chimiques
- **Planifier la maintenance**
- **Organiser la remontée d'information** sur les dysfonctionnements, pannes
- **Véhicule personnel :** campagne d'information pour inciter au bon état des véhicules

QUELLES CHARGES ARRIMER ET COMMENT FAIRE ?

QUOI ?	▪ Tout ce qui se porte à plus de deux mains doit s'attacher ▪ Tout ce qui se porte à une ou deux mains doit se ranger ▪ Tout ce qui est léger et non dangereux peut se poser à l'arrière du véhicule
COMMENT ?	▪ Attacher avec des sangles fixées sur les parois latérales du VUL, ou avec un filet fixé au plancher du véhicule ▪ Ranger dans des casiers, des tiroirs ou des coffres ▪ Poser en vrac dans le véhicule les petits objets qui, même s'ils étaient propulsés, ne présentent pas de danger : bleus de travail, bottes, gants…

VERIFIER LE SERRAGE
DES FIXATIONS ET
GRAISSER REGULIEREMENT
LES ORGANES MECANIQUES
www.sdservices.fr

Facteur humain

- **Bilan des compétences des salariés**
- **Validité des permis de conduire**
- **Aptitude médicale**

Prévenir

- **Formation :** théorique, pratique, spécifique, arrimage des charges
- **Formation aux gestes de premier secours**
- **Gestion des contraventions,** des points perdus
- **Accueil** des nouveaux embauchés
- **Sensibilisation** à la sécurité routière

Questions ?